



# JOURN@L FOOT

N°542 DU 24 NOVEMBRE 2022

**ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER**  
**Vendredi 25 novembre 2022 à 19h00**  
**Emargement dès 18H30**

**Villatorium du collège Paul Langevin**  
**24. Rue des Voiron**  
**74100 VILLE LA GRAND**

## **ORDRE DU JOUR**

- \* Accueil par le Président du District
- \* Allocution de Madame Jacquier, Maire de Ville la Grand
- \* Allocution du Président, Denis ALLARD
- \* Approbation du PV de l'Assemblée Générale d'été à Chavanod
- \* Présentation des Comptes Financiers au 30 Juin 2022 par notre Trésorier Maurice CARUSO
- \* Rapport du vérificateur aux comptes
- \* Approbation des comptes et affectation du résultat
- \* Mise à jour des Règlements Sportifs du District
- \* Synthèse des réunions de rentrée
- \* Présentation des Formations organisées dans le cadre de l'IR2F et de l'IPAC
- \* Informations des Commissions
- \* Nouvelle procédure pour les dons et mécénat aux associations
- \* Allocution du représentant de la Laurafoot
- \* Allocution du Président du CDOS
- \* Allocution des Personnalités
- \* Clôture de l'A.G. par le Président du District
- \* Remise de récompenses
- \* Vin d'honneur et buffet organisés par le District

## **SOMMAIRE**

SECRETARIAT GENERAL P1  
 DISCIPLINE P2  
 REGLEMENTS P7  
 TECHNIQUE P10  
 JEUNES P11  
 ARBITRAGE P11  
 APPEL P14  
 FUTSAL P15

## CLUBS NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°1 PAYABLE AU 31/10

BONTAZ ACADEMY - FUTSAL LEMAN – FUTSAL LAC ANNECY - INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES - RAQUETTE FC  
- UGINE AS.

## TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous devez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

### **TOURNOIS INTERNATIONAUX :**

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

### **CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :**

#### **Commission d'Appel :**

ESCO

#### **Commission de Discipline :**

CA Bonneville – FC Cluses – US Vetraz – ASC Sallanches – US Argonay – US Vetraz – FC Dingy St Clair – CO Chavanod – Foron FC – Haut Giffre – CA Bonneville – AS Marin – ASP Villaz – US Pers Jussy  
Conde

#### **Commission des Jeunes :**

CS2A – Haut Giffre – US Vetraz – FC Leman – GJ Douvaine Leman – US Pringy – GPT Arenthon Scientrier PJ – JS Reignier – FC Ballaison – Marignier SP – USAV – ES St jeoire la Tour – Cran Olympique – ES Douvaine Loisin – GJ Anthy Margencel – Pays de Gex – Allinges SS

#### **Commission Sportive :**

US Divonne – CO Chavanod – ES Amancy – Cruseilles – AS Lyaud – Marnaz FC – FC Cruseilles – FC Thones – FC Anthy – FC Cluses – Anthy SP

#### **Commission des Coupes :**

JS Reignier

**Commission des Règlements :**

Marignier SP – AS Marin

**Commission Féminines :**

Marignier – GFA RV – Foron FC – ASP Villaz – US Margencel

**Commission de l'Arbitrage :**Barbarroux – Jux – Conde – Fernandez –  
FC Haut Rhones – F. Sud 74**Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Barbarroux - Jux

**Commission du Statut des Educateurs :**

FC Chambotte – CS AYZE

**Commission des Délégués :**Lihou  
US Margencel**Commission des Règlements :**

US Challex - ESCO

**Commission Féminines :**

AS Thonon – Foron FC

**Commission de l'Arbitrage :**Fournier – Pucet – Moreau  
US Argonay – FC La Filière

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Philippe CHEVRIER, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 21-11-2022

Publié le jeudi 28-11-2022

---

**Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.**

---

**Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.**

**Délégation acceptée.**

---

**Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :**

**Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.**

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

#### DEMANDES DE RAPPORT

##### ES LANFONNET

Match n° 24801554 du 13/11/2022 – Séniors D3 – Poule C

##### ES LANFONNET – FC FRANGY

Demande de rapport au joueur MPOYI MUAMBI Christian pour les propos tenus envers l'arbitre à l'issue de la rencontre, et ce pour le samedi 26/11/2022 dernier délai.

##### AS SAUVERNY

Match n° 24801820 du 13/11/2022 – Séniors D4 – Poule B

##### AS SAUVERNY – ESCO 2

Demande de rapport au joueur RIEDO Esteban pour les propos tenus envers l'arbitre après le carton rouge, et ce pour le samedi 26/11/2022 dernier délai.

##### AS THONON

Match n° 25351685 du 12/11/2022 – U20 D1

##### CSA POISY - AS THONON

Demande de rapport à KAPTAN Mucahit, arbitre assistant pour les propos tenus envers l'arbitre à l'issue de la rencontre, et ce pour le samedi 26/11/2022 dernier délai.

#### REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 24801233 - Séniors D3 Poule A du 01/11/2022

US MARGENCEL – FC EVIAN

Match n° 25352834 – U17 D3 Poule A du 05/11/2022

CRAN OLYMPIQUE – GJ CHALLO/SEMI/SEYSS

#### CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 17-538/53275-1

Match n° 24965940 – Séniors D5 – Poule B du 09/10/2022

CS AYZE 2 – FC MARNAZ

**Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 18 heures 15.**

##### L'arbitre :

BALDE DIALLO Mamadou (Ayze)

##### CS AYZE :

KOLINSKY Bruno, arbitre assistant

PHILIPPE Kevin, délégué et président

GUIOT Guy, éducateur

MAGASSOUBA Déco, joueur n°4

SYLLA Ousmane, joueur n° 5

##### FC MARNAZ :

Le Président ou son représentant

DA CUNHA SOARES Filipe, arbitre assistant

AJJOUR Hakim, éducateur

SOLTANI Walid, dirigeant  
SOLTANI Ahmed, joueur n° 9

---

**Dossier N° 23-539**

**Match n° 24869503 – U13 D3 Phase 1 du 19/10/22**

**FC CRUSEILLES 2 – US DIVONNE 2**

**Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 19 heures 15.**

**FC CRUSEILLES :**

Le président ou son représentant  
REY Vincent, éducateur

**US DIVONNE :**

Le Président ou son représentant  
DIOP LORIGNE Matthieu, éducateur  
SODIKU Ariem, joueur n° 1 accompagné de ses parents

---

**Dossier N° 14-539/52206-2**

**Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022**

**GPT ARENTHON/SCIENRIER/PERS JUSSY – AS THONON**

**Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 20 heures 15.**

**L'arbitre :**

JACQUEMOUD Nicolas (GPT)

**GPT AREN/SCI/PERS J :**

Le président ou son représentant  
COURANT Anthony, délégué  
BORNAY Bruno, arbitre assistant  
BOURGEOIS Vincent, éducateur  
BOURGEOIS Axel, joueur n° 12

**AS THONON :**

Le Président ou son représentant  
RAHMANI Wissam, arbitre assistant  
BETTIH Sabri, éducateur  
CHAIBAN Ismaele, joueur n° 1  
JAWAHIR Sofiane, joueur n° 6

---

**Dossier N° 15-539/001.07112022**

**Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 18 heures 15.**

**ES VALLEIRY**

Le président ou son représentant  
ZIED Nefzi

**CS AYZE :**

Le président ou son représentant  
BADIN Amandine

---

**Dossier N° 22-539/51390-1**

**Match n° 24801500 – Séniors D3 – Poule C du 01/11/2022**

**FAVERGES PORTUGAIS – FC FRANGY**

**ATTENTION CHANGEMENTS DE DATE ET HORAIRE**

**Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 19 heures 15.**

**L'arbitre :**

GARDET John

**FAVERGES PORTUGAIS :**

Le président ou son représentant  
DA SILVA FERREIRA Manuel, délégué  
BARBE Dorian, arbitre assistant  
VENTURA David, capitaine  
AQUILINA Valentin, éducateur  
DESCHANS Florian, dirigeant  
GARDIER Enzo, joueur n° 9  
L'HOPITAL BURDIN Thomas, joueur n° 12

**FC FRANGY:**

Le Président ou son représentant  
PREVOT Dimitri, arbitre assistant  
LAFONTAINE Julien, capitaine  
CROS Raphaël, éducateur  
DUPARC Julien, joueur n° 2  
KENOUFI Jonathan, joueur n° 9  
BETRISEY Adrien, joueur n° 12

**Dossier N° 18-539**

**Match U11 D3 – Poule D du 15/10/2022**

**US ARGONAY – FOOT SUD 74**

**Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 20 heures 15.**

**US ARGONAY :**

Le président ou son représentant  
DUPENLOUP Laurie, éducatrice  
DUPENLOUP Gérard

**FOOT SUD 74 :**

Le Président ou son représentant  
Monsieur X, éducateur U11

**Dossier N° 20-539/51760-1**

**Match n° 24802200 – Séniors D4 – Poule E du 29/10/2022**

**US SEMNOZ VIEUGY 3 – ES SEYNOD 3**

**Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 15.**

**L'arbitre :**

LEANDRO Trevi

**US SEMNOZ VIEUGY :**

Le président ou son représentant  
PIOLAT Sébastien, délégué  
BOSREDON Thomas, éducateur  
VILAIN Yoann, joueur n° 8

**ES SEYNOD :**

Le Président ou son représentant  
VIDAL Charles, éducateur  
BERRAHMA Brahim, joueur n° 8

OUANES Karim, capitaine

---

**Dossier N° 24-541-131222**

**Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures 15.**

**CS AYZE :**

BADIN Amandine

RASSIAT Wendy

**FC FORON :**

CHENTOUFI Rachid

MARTINS Shanna

---

**Dossier N° 19-541/51430.1**

**Match n° 24801540 – Séniors D3 – Poule C du 30/10/22**

**FAVERGES PORTUGAIS - FC CRUSEILLES 2**

**Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures.**

**L'arbitre :**

ASSAH Saïd

**FAVERGES PORTUGAIS :**

Le Président ou son représentant

DESCHANS Florian, délégué

GOK Faruk, arbitre assistant

HAMADY Salif, éducateur

PELLISSIER Pierre, joueur n° 1

**FC CRUSEILLES :**

Le président ou son représentant

DEGORNET Quentin, arbitre assistant

MEINDER Frédéric, éducateur

EUZEN Yann, dirigeant

HUGOT David, délégué

---

**Dossier N° 16-538/52260-2**

**Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022**

**CSA POISY – FC THONES**

**Sont convoqués le lundi 16 janvier 2023 à 18 heures 30.**

**L'arbitre :**

AMIAR Redouane

**CSA POISY :**

Le président ou son représentant

VERNIER Corinne, déléguée

THIRARD Clément, arbitre assistant

LEBRETON Baptiste, éducateur

THENET Hugo, joueur n° 9

**FC THONES :**

Le Président ou son représentant

DEHEM Bertrand, arbitre assistant

UCAK Serkan, éducateur

GONCALVES Jules, joueur n° 10

**Dossier N° 13-539/53061-1****Match n° 24869803 – U13 D4 du 08/10/2022****AS MARIN – CS AMPHION PUBLIER 3****ATTENTION CHANGEMENT DE DATE****Sont convoqués le lundi 16 janvier 2022 à 19 heures 30.****L'arbitre :**

KLING Dorian (Marin)

Emmanuel DUPRE, responsable U13

**MARIN :**

Le président ou son représentant

TURPIN Pascal, éducateur

**AMPHION PUBLIER 3 :**

Le Président ou son représentant

SCHUT Damien, éducateur

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 21/11/2022

Publiée le 24/11/2022

**DECISIONS****MATCH n°24801906****DOSSIER N° 542/27 : ARGONAY 1 – ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD 1 – SENIORS D1 Poule Unique du 13/11/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club d'ARGONAY portant sur le fait que « le joueur MALFROY Ryan serait en état de suspension au jour de la présente rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve que le joueur MALFROY Ryan a été sanctionné d'un match de suspension ferme suite à trois avertissements suite à une décision du 24/10/2022, publiée le 27/10/2022 avec une date d'effet au 31/10/2022.

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve que le joueur MALFROY Ryan a été sanctionné de trois matchs de suspension suite à une décision du 31/10/2022, publiée le 03/11/2022 avec une date d'effet au 23/10/2022.

Considérant que le joueur MALFROY Ryan a purgé son match automatique suite à sa seconde sanction le 30/10/2022 (REIGNIER 1/ ANNEMASSE/AMB /GAILL D1 du 30/10/2022).

Considérant que le joueur MALFROY Ryan a purgé son match de suspension suite à trois avertissements le 01/11/2022 (AMANCY 1/ ANNEMASSE/AMB /GAILL D1 du 01/11/2022).

Considérant que le joueur MALFROY Ryan a purgé son second match de suspension le 06/11/2022 (ANNEMASSE/AMB /GAILL 1 / SALLANCHES ASC 1 D1 du 11/11/2022).

Considérant que le joueur MALFROY Ryan a purgé son troisième match de suspension le 11/11/2022 (MARIGNIER 1 / ANNEMASSE/AMB /GAILL 1 / D1 du 11/11/2022).

Considérant de ce fait que le joueur a bien purgé 4 matchs de suspension en date du 12/11/2022.

Attendu que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 13/11/2022.

Attendu qu'à cette date le joueur avait purgé la totalité de sa sanction, qu'il pouvait de ce fait participer à la rencontre sus nommée.

**A titre subsidiaire**, le PV du District ne mentionnait une règle particulière de purge des sanctions pour les joueurs étant sanctionné d'un carton jaune en date du 29 et 30 octobre alors que le joueur MALFROY Ryan a reçu son carton rouge en date du 22/10/2022, il ne saurait de ce fait être entré dans ce cas de figure spécifique.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

**MATCH n°24801291**

**DOSSIER N° 542/28 : MARIGNIER 2 – CHAMPANGES 1 – D3 Poule A du 13/11/2022**

**En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de MARIGNIER portant sur le fait que « le coup d'envoi a été donné par l'arbitre à 14h55 au lieu de 14h45 pour un match à programmé à 14h30 et que ceci n'est pas réglementaire » **est** irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant que les réclamations d'après match ne peuvent concerner que la participation et/ou la qualification des joueurs et ce au visa de l'alinéa 1 de l'article 187 des RG FFF.

Considérant que la réclamation du club de MARIGNIER n'entre pas dans ce cas de figure.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

---

**MATCH n°25351690**

**DOSSIER N° 542/29 : THONON AS 1 – ST JEOIRE LA TOUR ES 1 – U20 D1 Poule du 19/11/2022**

**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de SAINT JEOIRE LA TOUR ES portant sur la participation et ou qualification de l'ensemble des joueurs de THONON AS nommément désignés : seraient inscrit sur la feuille de match plus .... joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant qu'il manque le nombre de joueurs mutés hors période incriminés.

Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

**Mais attendu** que cette réserve d'avant match confirmé par mail du 19 novembre 2022 se transforme de ce fait en réclamation d'après match.

Considérant que le joueur BURNIER Lenny est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Que le joueur HADEF Nidal est titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Que les joueurs FARES Sofiane, FARES Yacine et ARAKHSIS Youssef sont titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation »

Attendu qu'au visa de l'article 160 des RG FFF, en championnat U20, le nombre de joueurs mutés pouvant participer à une rencontre est de six dont deux maximum hors période.

Attendu que le club de THONON AS a aligné lors de la rencontre sus nommée 5 jours mutés dont 2 hors période

Attendu que cela est conforme aux prescriptions de l'article 160 des RG FFF.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**COMMUNIQUE DE LA LIGUE**

**RECTIFICATIF**

N'ayant pas réglé dans les délais impartis leur dette à la Ligue, les clubs ci-dessous sont sanctionnés de deux points avec sursis au classement :

RAQUETTE FOOTBALL CLUB  
AS DES COUSSINETS MAHLE  
ETOILE SPORTIVE CLUSIENNE  
ET. S MEYTHET  
CS AYZE

**COMMUNIQUE DE LA LIGUE**

N'ayant pas réglé dans les délais impartis leur dette à la Ligue, les clubs ci-dessous sont sanctionnés de CINQ points avec sursis au classement :

RAQUETTE FOOTBALL CLUB  
AS DES COUSSINETS MAHLE  
ETOILE SPORTIVE CLUSIENNE

**NOTE AU CLUB DE CRANVES SALES**

Suite à la décision de la Commission d'Appel du District Haute Savoie Pays de Gex, vous êtes priés de bien vouloir régler au club de LAC BLEU AS la somme de 64 euros au titre des frais de l'arbitre payé par le club de LAC BLEU lors de la rencontre LAC BLEU / CRANVES SALES U17 D1 du 01/10/2022.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

# COMMISSION TECHNIQUE

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

### Calendriers

#### U11

Secteur Annecy : D1 lire **Chavanod 2** et non Chavanod 1.

Secteur Chablais : les plateaux de Brevon ont lieu à Reyvroz

Secteur St Julien – Genevois : Genevois lieux des plateaux

U11 1 Saint Julien

U11 2 Viry

U11 3 Saint Julien

U11 4 Viry

U11 Féminine Viry et Saint Julien

### Coordonnées éducateurs(trices)

#### *Pays de Gex Foot*

Responsable EdF : Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U7 : Loic Ali - 0618635008 - loic.ali@paysdegexfc.com

Responsable U9: Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U11 : Steve Laureti - 0671204718 - steve.laureti@paysdegexfc.com

### Feuilles de plateaux manquantes

#### **17.09.22**

U9 : Amphion 1 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Thonon 2

U11 : Amphion - Chamonix - Chavanod – Genevois (x2) - Ht Rhône – Sauverny - Sillingy

#### **24.09.22**

U7 : Pays de Gex - Sauverny

U9 : CS2A 2 – Mont Blanc 1 – Bonneville 1

U11 : Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Etrembières - GFA – Thonon

#### **01.10.22**

U7 : Amphion - Cernex - Bonneville

U9 : Seynod 1 - Sauverny 1 - Arenthon 1

#### **08.10.2022**

U9 : Pringy 1 – Seynod 3 – Etrembières 1 – Viuz - Ville la Grand 4 – Amphion 1

#### **16.10.2022**

U9 : Vougy 1 – AS Thonon 1

#### **12.11.2022**

##### U7

Ville la Grand – Viuz – Marnaz - AS Thonon – U. Salève Foot (Le Châble)

##### U9

USAAG 17 – USAAG 18 - St Jeoire La Tour 2 – Sciez 2 -Ayze 3 – Union Salève Foot 6 - Pays de Gex 10

# COMMISSION DES JEUNES

U13

## FESTIVAL U13 Féminin et Masculin

**Finale** : samedi 1<sup>er</sup> avril (*report si besoin le samedi 9 avril*)

### **Equipes qualifiées**

Finale féminine : Annecy – Ballaison – Chéran – Douvaine - Marignier - Perrignier – TEGG – U.Salèves Foot

Finale masculine : Annecy - Annecy le Vieux – Bons en Chablais - Cluses Scionzier – Douvaine-Loisin – ESCO - Evian – Foot Sud Gessien – Gpt Dingy-Lanfonnet - La Filière – O. Bas Chablais – Pays de Gex Foot - Semnoz-Vieugy – TEGG  
Manque feuilles du plateau d'Annemasse Ambilly Gaillard

# COMMISSION ARBITRAGE

## COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - LUNDI 14/11/22 A 19H00

**Président** : Laurent LUTZ.

**Présents** : Amandine BADIN Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, John GARDET, Romain GENOUD, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.

**Assiste** : Jérôme MENAND (CTDA).

**Absent** : Antoine BLANCHET (excusé).

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membres de leur présence.  
Remerciement du président à tous pour leur investissement lors des FIA.

### 1°) COURRIERS

#### 1. Courriers arbitres

- **BADIN Amandine** : Lu et noté, dossier transmis à la commission de discipline.
- **MARTINS Andréa** : Lu et noté, dossier transmis à la commission de discipline.
- **MURAT Sébastien** : Lu et noté.
- **ESTERMANN Julien** : Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services

rendus.

#### 2. Ligue / FFF

- **FFF** : Application « Officiels FFF » bientôt disponible sur smartphone (Android et IOS).
- **SALZA Jean-Marc** : Lu et noté, rassemblement féminin le 11 décembre à Lyon.

#### 3. Clubs

- **La Clusienne** : Lu et noté, le nécessaire a été fait.
- **GFA** : Lu et noté.
- **La Semine** : Lu et noté, le nécessaire a été fait.
- **Ville la grand** : Lu et noté.
- **La Filière** : Lu et noté.

#### 4. Divers

- UNAF : Lu et noté.

### 2°) COMPTE RENDU REUNION REFERENTS SECTEURS

Une réunion s'est tenue au district de football le 17/10/22, afin de statuer sur les missions et travaux retenus. Aussi, les questions remontées de la part des référents.

**Présents :** Laurent LUTZ, Raphaël BARBARROUX, Jean Paul DREVAULT, John GARDET, Patrick MOREAU, Théo RAMEL, Raphaël CIPRIANO (Annemasse), Sébastien MURAT (Pays de Gex), Christophe REVILLET (Chablais), Jérôme MENAND (CTDA).

**Excusés :** Olivier BLIN (Vallée de l'Arve), Raphaël JUX (Annecy),

**Ouverture de la réunion par Laurent LUTZ en remerciant les référents de secteurs, pour leur présence, pour leur investissement dans cette fonction.**

#### 1/ Point début de saison

**Raphael CIPRIANO :** RAS

**Christophe REVILLET :**

- Remerciement pour le rajout de vestiaire arbitre dans un club du Chablais.

**Sébastien MURAT :**

- Ne pas dépasser 50km pour aller arbitrer (arbitres du Pays de Gex) → Il n'y a que très peu de clubs dans le secteur du Pays de Gex, le désignateur est obligé de faire sortir les arbitres de leur secteur.
- Faire un « guide Michelin » des clubs pour les arbitres → évoqué dans la dernière plénière de CDA, le district pourrait remettre la fiche de la sportivité (à remplir par les arbitres), permettant de juger l'accueil des arbitres, l'avant match, l'après match, ...

**CDA :**

- La CDA reste mécontente suite aux attitudes de certains arbitres lors de la prise de parole des personnalités lors de l'assemblée générale du 3 septembre 2022.

#### 2/ Annuaire des arbitres

Suite à la demande de la FFF, de supprimer l'annuaire des arbitres visible de tous, pour des questions de sécurité, le district a mis au point deux solutions pour visualiser les coordonnées des arbitres :

- **Par les clubs :** depuis l'espace Footclub
- **Par les arbitres :** depuis le compte MyFFF – Documents – Annuaire des arbitres & observateurs

#### 3/ Projet réunion des référents arbitres

La CDA fera des réunions de secteurs avec le référent concerné :

- Une réunion (2h) par secteur
- Qu'est-ce qu'un référent peut mettre en place dans son club (formation, fidélisation, ...) ?
- Réunion entre le 7 novembre et le 15 décembre

**3°) ACTIONS FORMATION**

| Date       | Horaire       | Lieu             | Intitulé                              | Nb |
|------------|---------------|------------------|---------------------------------------|----|
| 28/09/2022 | 19h00 / 21h30 | Ville La Grand   | FORMATION ARBITRES BENEVOLES          | 12 |
| 01/10/2022 | 9h00 / 17h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 21 |
| 02/10/2022 | 8h00 / 11h00  | Ville La Grand   | RATTRAPAGE AG/TAISA/QUESTIONNAIRE     | 30 |
| 08/10/2022 | 9h00 / 12h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 21 |
| 12/10/2022 | 15h00 / 17h00 | Chêne en Semine  | FORMATION PRATIQUE ARBITRE            | 1  |
| 15/10/2022 | 9h00 / 12h00  | Ville La Grand   | FORMATION CANDIDATS LIGUE             | 6  |
| 18/10/2022 | 14h00 / 16h00 | Vétraz-Monthoux  | PROJET CLUB ARBITRAGE                 | 3  |
| 20/10/2022 | 16h00 / 17h30 | Montriond        | INTERVENTION SECTION SPORTIVE MORZINE | 20 |
| 22/10/2022 | 9h00 / 17h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 12 |
| 23/10/2022 | 9h00 / 17h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 12 |
| 26/10/2022 | 16h00 / 19h30 | Cranves-Sales    | INTERVENTION CLUB U15/U17             | 40 |
| 29/10/2022 | 9h00 / 17h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 12 |
| 03/11/2022 | 18h00 / 19h30 | Saint Julien     | INTERVENTION CLUB U15/U17             | 30 |
| 05/11/2022 | 9h00 / 12h00  | Ville La Grand   | FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE      | 12 |
| 05/11/2022 | 9h00 / 12h00  | Ville La Grand   | FORMATION CANDIDATS LIGUE             | 6  |
| 12/11/2022 | 9h00 / 16h00  | Ville La Grand   | FORMATION CANDIDATS LIGUE             | 6  |
| 14/11/2022 | 16h00 / 17h30 | Bons en Chablais | INTERVENTION SECTION SPORTIVE         | 19 |

**4°) DECISIONS CDA**

La CDA a statué sur divers dossiers :

- Pour les saisons futures, le questionnaire annuel aura dorénavant lieu en début de saison (mois d'octobre), et non plus en fin de saison.
- 3 dossiers ont fait suite à des sanctions administratives :
  - Non-désignation d'une durée de **15 jours**,
  - Non-désignation d'une durée de **30 jours**,
  - Remise à disposition au club pour une durée de **2 ans**.

**Les prochains RDV de la CDA :**

Plénière : 14/12/2022

Audition : 14/12/2022

L'ordre du jour est épuisé à 21h30.

# COMMISSION D'APPEL

Président : M. PERRISSIN Christian

Secrétaire : Mme GALLAY Pascale

## CONVOICATIONS

---

### DOSSIER D'APPEL N°06 2022/2023 :

Appel Règlementaire du club de l'ESCO et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

Match n°25352639 du 05/11/2022 LAC BLEU 2 – ESCO 1 – U17 D2 Poule B

*Dossier en attente.*

---

### DOSSIER D'APPEL N°07 2022/2023 :

Appel Disciplinaire du club du CS AYZE et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

MATCH n°24855988 du 24/09/2022 MARIGNIER – CS AYZE

Ce dossier sera étudié le **jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 18h30** au siège du District.

#### Personnes convoquées :

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.**

#### **Pour le club du CS AYZE :**

- Le Président ou son représentant
- BADIN Amandine, éducatrice
- ZYLKA Yoann, arbitre assistant
- JEMAI Yasmine, joueuse

#### **Pour le club de MARIGNIER**

- Le Président ou son représentant
  - HANEL Cédric, arbitre
  - LOPES RIBEIRO CHAVES Ines, éducatrice
  - VOSSINAT Julien, dirigeant
- 

### DOSSIER D'APPEL N°08 2022/2023 :

Appel Disciplinaire du club de l'ES SEYNOD et du Comité de Direction du DISTRICT HAUTE-SAVOIE – PAYS DE GEX de la décision de la Commission de Discipline.

MATCH n°24801503 du 18/09/2022 SEYNOD - VILLAZ

Ce dossier sera étudié le **jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 19h30** au siège du District.

#### Personnes convoquées :

**Le Président de la Commission de Discipline ou son représentant.**

**L'arbitre de la rencontre :** HOUSNI Wassim

**Le référent de l'arbitre :** LEANDRO Trévi

#### **Pour le club de l'ES SEYNOD :**

- Le Président ou son représentant
- BOUCHARABA Ali, éducateur

**Pour le club de l'ASP VILLAZ**

- Le Président ou son représentant

*La présente convocation est conforme aux dispositions de l'article 190 des Règlements de la FFF.*

*Le club peut se faire représenter par tout conseil de son choix, et indiquer huit jours au moins avant la réunion le nom des personnes dont il demande la présence. Le Président de la Commission peut refuser les demandes qui lui paraissent abusives.*

*Les parties ont la possibilité, sur demande, de consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance. Lors de la séance, tous les participants doivent justifier leur identité à l'aide d'une pièce officielle, aucune personne n'étant auditionnée sans justificatif de celle-ci. Toute personne convoquée dans l'impossibilité de se représenter devra fournir un justificatif, et un rapport détaillé sur les évènements, le manquement à cette obligation étant sanctionné et/ou amendé.*

## COMMISSION FUTSAL

### CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2  
 ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2  
 U S CHARTREUSE GUIERS 1  
 FUTSAL LAC ANNECY 2  
 U S THONON LES BAINS  
 CBF 74 2  
 F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne **sur le site du District de la Savoie uniquement.**

**RAPPEL:** Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail **du District de Savoie.**

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure. L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré-saison, la totalité des clubs était pour une gestion réglementée de notre championnat : Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Au FC VERMILLON, l'utilisation de la FMI n'est pas une option, c'est obligatoire.

Merci de faire le nécessaire très rapidement, cette question a été évoquée lors d'une réunion visio. Vous pouvez vous rapprocher des services de votre District si vous rencontrez des difficultés.

#### Divers:

**Fc Vermillon contre CBF 74, merci de redonner une date pour jouer cette rencontre. La date proposée, le 27 Novembre est déjà prise pour une rencontre du Fc Vermillon.**

**Futsal Bourget United 2 sera forfait contre A Futsal Rochette O le vendredi 25 Novembre 2022.**

### COUPE BI-DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe bi-départementale.

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1<sup>er</sup> tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

2<sup>ème</sup> tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3<sup>ème</sup> tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Sont inscrits pour l'heure:

US CHARTREUSE GUIERS 1  
 A F ROCHETTE O 1  
 F BOURGET UNITED 2  
 CLUSES BONNEVILLE FORON 2  
 F L ANNECY 2  
 F C VERMILLON 1